

**Grande interpellation avec demande de réponse écrite G-001002/2023
à la Commission**

Article 139 du règlement intérieur

Christine Anderson, Jaak Madison

au nom du groupe ID

Objet: Crise migratoire actuelle

Selon les médias, l'île de Lampedusa, porte d'entrée en Europe pour les migrants clandestins, est arrivée à saturation mi-septembre, après l'arrivée de plus de 5 000 migrants clandestins sur l'île (chiffres au 12 septembre 2023)¹. Du 26 au 28 septembre, une délégation du groupe ID s'est rendue dans le sud de l'Italie, et a visité Lampedusa le 27 septembre 2023. Le centre d'asile avait été complètement évacué peu avant la visite, si bien qu'aucun demandeur d'asile ne s'y trouvait. Le lendemain, après le départ de la délégation, Lampedusa aurait accueilli 5 000 nouveaux migrants clandestins en provenance des côtes nord-africaines.

1. Combien de migrants sont arrivés à Lampedusa cette année? La Commission pourrait-elle ventiler ces chiffres en fonction du statut de mineur ou d'adulte et de la nationalité?
2. Combien de migrants sont arrivés à Lampedusa par semaine au cours de cette année? La Commission pourrait-elle préciser le nombre d'arrivées par semaine civile?
3. Quelles mesures spécifiques la Commission envisage-t-elle d'adopter pour réduire la pression migratoire sur l'île de Lampedusa, ainsi que sur l'Union européenne dans son ensemble?
4. Dans quelle mesure pourrait-on faire en sorte que les migrants ne soient pas acheminés vers des îles d'États membres, comme Lampedusa, mais plutôt vers des centres d'hébergement flottants en Méditerranée, où ils seraient soumis à une procédure d'asile avant d'être autorisés à entrer sur le territoire de l'Union? Dans quelle mesure le cadre juridique actuel permet-il déjà cela?
5. Quelles modifications du cadre juridique seraient nécessaires pour pouvoir accueillir les migrants dans des centres d'hébergement flottants afin d'y traiter leurs demandes d'asile avant qu'ils ne reçoivent l'autorisation d'entrer sur le territoire de l'Union?
6. La Commission sait-elle que le terroriste islamiste qui a assassiné deux ressortissants suédois à Bruxelles, Abdesalem Lassoued, ressortissant tunisien arrivé illégalement dans l'Union via Lampedusa, a vu sa demande d'asile rejetée par plusieurs États membres? Est-elle d'accord pour dire que cette personne n'aurait jamais pu entrer dans l'Union si celle-ci avait eu recours à des centres flottants pour traiter les demandes d'asile?

Dépôt: 19.12.2023

¹ <https://www.tagesschau.de/ausland/europa/italien-lampedusa-fluechtlinge-notstand-100.html>.